



CQP Neuropédiatrie

Diplôme reconnu par l'Ordre des Kinésithérapeutes
Possibilité de prise en charge FIF-PL ou DPC



PAPL FORMATION - 24, RUE SULLY 69006 LYON - 04.37.43.16.21



WWW.PASCALPOMMEROL.FR - PAPLFORMATION@ORANGE.FR

ENREGISTRÉ SOUS LE N° DE FORMATEUR : 82.69.137.39.69

« CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÉMENT DE L'ÉTAT »

SIGNATAIRE DE LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE L'ORDRE DES MK

AGRÉÉ FIF PL - AGRÉÉ DPC - INSCRIT AU DATADOCK - CERTIFIÉ ISO 9001 & CNEFOP - MEMBRE DU SOFAC

Sommaire

Pages 3 à 4

1. LE CERTIFICAT DE NEUROPÉDIATRIE

- A. INTRODUCTION
- B. LISTE DES ENSEIGNANTS
- C. NOTRE DÉMARCHE
- D. PUBLIC

Pages 5 à 9

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A. LE PROGRAMME
- B. LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE
- C. SCOLARITÉ
- D. CADRE LÉGAL
- E. DÉMARCHE SCIENTIFIQUE
- F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE
- G. VALIDATION DU CURSUS
- H. ÉQUIVALENCE
- I. INSCRIPTION

1. LE CERTIFICAT DE NEUROPÉDIATRIE

A. INTRODUCTION

Le certificat de spécificité thérapeutique « neuropédiatrie » proposé par « SAS pascal POMMEROL Formation » est un complément au certificat en orthopédie pédiatrie.

Nous sommes membres, de la Fédération Française des Organismes de Formation Continue en Masso Kinésithérapie.

Cette formation diplômante se déroule dans nos propres locaux situés en plein centre-ville de LYON dans le 6ème arrondissement.

Nous avons passé des conventions avec le secteur public (Faculté de LYON 1).

Notre public concerne **les professions médicales et les masseurs-kinésithérapeutes DE**.

Pour nos formations à distance nous utilisons deux plateformes « **Spiral Connect** » en partenariat avec la Faculté Lyon I et « **DOKEOS** ».

Au titre du Développement Professionnel Continu (DPC) et du FIFPL 2020, nous sommes presque agréés pour l'ensemble de nos formations

Nous avons le label APAVE certification et sommes inscrits au DataDock depuis 2017 (Cf site Internet).

B. LISTE DES ENSEIGNANTS

- 1. Adeline ALLARA**, masseur-kinésithérapeute D.E. ; Master Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR Reims)
- 2. Marjorie BERNARD**, masseur-kinésithérapeute, Master DU dépistage et prise en charge du nourrisson - pluridisciplinarité (Université PURPAN TOULOUSE 2019)
- 3. Anne BERRUYER**, Kinésithérapeute D.E., D.U. Analyse Quantifiée de la Marche
- 4. Guillaume BERTRAND**, Kinésithérapeute D.E., Master 2 Handicap et Autonomie (Université Lyon 1), Certificat Universitaire en Neuroréhabilitation Fonctionnelle Intensive (2019, UC Louvain, Belgique)
- 5. Pauline CREPIN**, masseur-kinésithérapeute, DU kinésithérapie en pédiatrie (Université Paris-Descartes en 2014), certificat de neurorehabilitation fonctionnelle intensive UC Louvain, Belgique (2019)
- 6. Marion NAFFRECHOUX**, masseur-kinésithérapeute D.E. ; Master 2 Handicaps Sensoriels et Cognitifs (Université Lyon I)
- 7. Dominique VINCENT-GENOD**, Kinésithérapeute D.E., D.U. Recherche Clinique, Master 2 Ingénierie de la neuro-motricité (Université Jean Monnet, Saint Etienne), coordonnateur étude MFM-Play, projet d'évaluation ludique de la fonction motrice.

C. NOTRE DÉMARCHE

Notre démarche s'inscrit dans une suite logique de la formation initiale. Nous développons une complémentarité entre la formation de base en kinésithérapie et une formation post DE.

D. PUBLIC

Masseurs-kinésithérapeutes DE.

2. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'acquérir :

La compétence technologique nécessaire pour la prise en charge d'enfant atteint de pathologie neurologique central et de retard d'acquisition nette de la locomotion et de la motricité.

A. LE PROGRAMME

La formation est conforme au décret de compétences du MK et au cahier des charges FIFPL.

8.5 jours – 62 heures présentiels et 120 H (FOAD et travail personnel)

1er stage	2ème stage	3ème stage
Fiche action de DPC, référence n° 11552000039	Fiche action de DPC, référence n° 11552000044	
Evaluation, dépistage et prise en charge du tout petit (<2 ans)	L'évaluation neuro-orthopédique et fonctionnelle pour guider la prise en charge	Prise en charge rééducative de l'enfant présentant un handicap moteur d'origine neurologique
2.5 jours (17 heures)	3 jours(21 heures)	3 jours (24 heures)
M. Bernard & P. Crépin	A Berruyer & G. Bertrand & D. Vincent-Genod	A.Allara & A Berruyer M. Naffrechoux

1er Stage du cursus

La formation propose aux professionnels kinésithérapeutes d'interroger leur abord du tout petit sur le plan du développement neuro-moteur, ainsi que de sa famille et de sa spécificité.

En effet, les kinésithérapeutes sont souvent les premiers intervenants autour de l'enfant

Cette formation a pour but de connaître les outils à disposition pour évaluer et prendre en charge l'enfant mais aussi les ressources (réseaux et professionnels).

- Le premier jour nous permettra de découvrir les spécificités du tout petit au sein de son entourage, ce qui nous donnera des bases pour comprendre les anomalies que nous aborderons en fin de journée.

- La deuxième journée nous apprendrons les outils qui permettent d'évaluer l'enfant lorsque nous avons repéré un signe d'alerte (bilan, surveillance,).
- La troisième journée sera consacrée au savoir être et savoir-faire nécessaire dans la conduite de nos prises en charge du tout petit (grands prématurés, Rééducation des infirmes moteurs cérébraux etc...).

Pour illustrer ces connaissances, nous utiliserons un support théorique, des vignettes cliniques et des vidéos. Nous proposerons des échanges et une mise en pratique autour de l'installation.

2ème Stage du cursus

Titre de l'action :

L'évaluation en neuropédiatrie, pour mieux connaître l'enfant et guider la rééducation (enfant >2ans)

La formation donne aux professionnels kinésithérapeutes les compétences pour évaluer les enfants de plus de 2 ans et les adolescents présentant un handicap moteur d'origine neurologique.

La pratique actuelle des évaluations invite à utiliser au maximum des bilans normés et standardisés ainsi qu'une approche fonctionnelle.

Déterminer facilement des objectifs réalistes à atteindre et d'échanger efficacement avec la famille et les autres professionnels de santé est développé.

Une attention particulière est portée à la qualité de la relation construite avec l'enfant et sa famille au cours de l'évaluation, étape essentielle de la prise en charge.

La « boîte à outils » présentée est issue de nos expériences libérales et salariées en neuro-pédiatrie associées à notre expertise acquise dans les centres de référence AVC de l'enfant et maladies neuromusculaires de l'enfant.

3ème Stage du cursus

Titre de l'action :

Rééducation de l'enfant présentant un handicap moteur d'origine neurologique (enfant >2 ans)

L'objectif de cette formation est de permettre aux professionnels, MK DE, d'élaborer une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de l'enfant, découlant des objectifs fixés par et avec l'enfant et sa famille.

Dans ce but, nous chercherons à exploiter les différents bilans proposés à ces enfants, pour en extraire les éléments pertinents à l'élaboration de la prise en charge dans sa globalité.

Nous nous attacherons à exposer les principes des théories d'apprentissage moteur, permettant de mieux comprendre les différents principes de rééducation et de mettre en place des activités adaptées pour atteindre les objectifs fixés.

Nous aborderons également les principes d'appareillage et d'installation de l'enfant pour permettre aux kinésithérapeutes d'accompagner les prises de décision pluridisciplinaires dans ce domaine.

Obtention du titre de certificat de qualification professionnel de « Kinésithérapie NEUROPEDIATRIE ».

Chaque stage comprend des QCM (avant et après le stage) pour évaluer votre compréhension et revoir les points importants.

Tout stage peut être refait gratuitement. Chaque stage comprend un module de E-learning sur le site Spiral connect de l'Université comprenant vidéo, photocopiés, QUIZZ et QCM.

B. LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

Il s'agit de former des véritables spécialistes MKDE de la rééducation neurologie pédiatrique. L'objectif est un complément d'une formation médicale en pédiatrie et de la spécificité en ortho-pédiatrie reconnu précédemment par le CNO

C. SCOLARITÉ

Le certificat est délivré avec la validation par la présence à tous les stages et par la validation par un examen théorique et pratique. Notre organisme étant accrédité par le FIF PL et le DPC, l'ensemble de la formation pourra est prise en charge soit par le DPC ou soit par le FIF PL si elle est réalisée en deux années.

D. CADRE LÉGAL

Encadrement de la spécificité d'exercice ou de formation :

« AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DU 22 MARS 2017 MODIFIANT L'AVIS DU 25 JUIN 2015 QUI A MODIFIÉ L'AVIS DU 22 JUIN 2012 ET RELATIF AUX DIPLOMES, TITRES ET SPECIFICITES »

E. DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

La règle est « l'Evidence base pratique » basé sur le contexte du patient, l'expérience du thérapeute et surtout les recommandations professionnelles Une bibliographie et la fourniture d'article de référence est à chaque stage.

F. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

Cf règlements intérieur et contrat de formation.

Pré requis en MKDE enregistré à l'ordre des MKDE

G. VALIDATION DU CURSUS

- Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur,
- Toute absence non justifiée à un stage rend impossible le passage de l'examen,
- Le stagiaire valide chaque module qui permet d'obtenir une attestation de stage,
- L'examen final permet l'obtention du certificat.

H. ÉQUIVALENCE

Les demandes seront recevables seulement pour les titulaires d'un doctorat de médecine ou des kinésithérapeutes (DE) ou équivalence du diplôme de kinésithérapeute. Sont donc exclus de la formation les candidats sans diplôme médical ou paramédical.

Chaque demande d'équivalence sera examinée par le Conseil Scientifique. Si un doute existait au niveau de la validité des diplômes acquis, la tutelle serait informée et saisie.

Selon le nombre d'heures réalisées dans un centre de formation non agréé, le candidat présentera un examen d'équivalence théorique et pratique, même s'il a validé certains modules.

Le stagiaire en complément de formation doit répondre à la validation des modules et aux mêmes exigences que nos autres stagiaires et au respect du règlement intérieur.

I. INSCRIPTION

L'inscription dans notre organisme, au niveau du dpc et du FIFPL sont indépendante est obligatoire. Depuis 2020, l'inscription au titre du DPC et du FIFPL est réalisé par seulement le stagiaire.